

Conseil Régional de la Formation

AVIS N° 24

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT WALLON

Dans son courrier du 3 septembre dernier, Monsieur le Ministre sollicitait l'avis du CRF sur la formation de surveillants de chantier telle que proposée par la DGPL.

La demande d'avis a fait l'objet d'une analyse du CRF, après étude par la Commission « personnel ouvrier et technique ».

Le CRF souligne que le projet de formation en matière de « gestion et surveillance de chantier » suscite de nombreuses questions. Qui est concerné par cette formation ? Dans quel type de commune ? Envisage-t-on de créer une nouvelle fonction, un nouveau métier, un nouveau grade ?

Il manque au préalable une référence emploi/métier qui permettrait de rendre un avis éclairé.

De plus cette formation n'est pas positionnée par rapport aux évolutions de carrière. Une autre constatation a été que seul le domaine de la construction est visé.

Au vu des réflexions émises par la commission de travail, le CRF pense qu'il est impossible de se prononcer sur le sujet car le profil et le positionnement de l'agent ne sont pas assez définis.